



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 05/07/2018

Le Préfet de région

Pôle *Architecture et patrimoines*
Service régional de l'archéologie

à
Préfecture de l'Isère
Direction départementale de la protection des
populations
Service des Installations Classées
Espace Le Doyen
22 av. Doyen Louis Weil
CS6
38028 Grenoble cedex 1

Affaire suivie par :
Robert ROYET

☎ : 04 72 00 44 62

✉ : robert.royet@culture.gouv.fr

à l'attention de Mme Aubert

Réf. : 2018/6494/RR/MR

Objet : ANTHON - Usine de méthanisation Sas Saint-Louis Energies

J'ai examiné le dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement cité en objet.

Un site gallo-romain a été recensé au lieu-dit « Les Condamines », immédiatement au nord de l'assiette du projet.
Par ailleurs les terrains ont été en grande partie bouleversés par les installations déjà existantes ce qui réduit les possibilités de conservation d'un site archéologique en ce lieu.

Je vous confirme donc qu'en l'état actuel de nos connaissances je n'envisage pas de demander la mise en place une procédure d'archéologie préventive dans le cadre de ce dossier.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte en cours de travaux, le code du patrimoine (art.L.531) prescrit l'obligation de déclaration auprès de la mairie.

Pour le Préfet de région,
le directeur régional des affaires culturelles,
et par délégation,
la conservatrice régionale de l'archéologie


Marie-Agnès Galdon-Bunuel